

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

MUSÉES DE FRANCE - POST-RECOLEMENT DES MUSÉES BERNARD D'AGESCI ET DU DONJON - TRAVAUX D'ÉCRITURE SUR L'INVENTAIRE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

MUSÉES DE FRANCE - POST-RECOLEMENT DES MUSÉES BERNARD D'AGESCI ET DU DONJON - TRAVAUX D'ÉCRITURE SUR L'INVENTAIRE

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code du patrimoine, notamment son article L.451-2 qui prévoit que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur inventaire [et qu'il] est procédé à leur récolement tous les dix ans » ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au journal officiel le 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France (décret n°2002-852 du 2 mai 2002 et arrêté du 25 mai 2004 publié au JORF du 12 juin 2004) ;

Vu la note-circulaire du 4 mai 2016 relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indécomposables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France ;

Le premier récolement décennal des collections des musées de France de la Communauté d'Agglomération du Niortais a débuté officiellement en juin 2013 et s'est achevé au 31 décembre 2015. Les musées communautaires ont respecté l'obligation réglementaire avec une validation du procès-verbal de récolement en Conseil d'Agglomération du 14 mars 2016.

Afin de traiter les conséquences du premier récolement, le service des Musées de France a établi une note-circulaire en date du 4 mai 2016 avec des recommandations méthodologiques et des précisions techniques sur toutes les opérations dites de « post-récolement ».

Ainsi, en l'absence de tout inventaire réglementaire, le post-récolement est mis à profit pour constituer ce document conforme à la réglementation et indispensable à une saine gestion des collections, en privilégiant la saisie informatique. La reconstitution d'un inventaire est une opération d'inventaire rétrospectif et toute opération d'écriture sur l'inventaire résulte d'une décision du propriétaire des collections.

Les inscriptions à titre rétrospectif et leur numérotation particulière sont exclusivement réservées à des biens faisant partie de la collection dont l'inscription a été omise, ou négligée, ou dont les numéros sont non conformes à la réglementation. L'appartenance à la collection est étayée par des documents d'archives prouvant l'affectation aux collections du musée.

À cet égard, il appartient aux musées d'inscrire à leur inventaire, rétrospectivement sur l'exercice 2025 et pour régularisation suite au post-récolement, les œuvres suivantes :

- 2025.0.1 : *Descente de croix*, Anonyme, dessin à la sanguine, XVIIIème siècle ;
- 2025.0.2 : *Sainte Cécile*, Anonyme, dessin à la sanguine et pierre blanche, XVIIIème siècle ;
- 2025.0.3 : *Portrait de Thomas-Jean Main*, Anonyme, lithographie, XVIIIème siècle ;
- 2025.0.4 : *Château de Niort, vue prise des nouveaux bains*, Anonyme, estampe, XIXème siècle ;
- 2025.0.5 : *Portrait d'homme*, Jules Laure, huile sur toile, XIXème siècle.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription, en numéros rétrospectifs, des cinq références sur le registre d'inventaire des musées pour l'exercice 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué